



**Frédéric Petit**  
**Député des Français établis à l'étranger**  
**Allemagne, Europe centrale et Balkans**  
**126 rue de l'Université - 75355 – Paris 07SP**



Paris, le 22 février 2024

Communiqué de presse

**Annulation de crédits : Frédéric Petit engage une démarche de concertation  
avec les administrations liées à la diplomatie culturelle et d'influence**

Suite aux annonces gouvernementales, relatives aux économies budgétaires (annulation de crédits de 10 mds d'euros) rendues nécessaires par le contexte économique général et le déficit de croissance anticipé pour 2024 (1 % de croissance du PIB attendue cette année contre 1,4 % prévue dans le budget 2024), le décret portant annulation des crédits vient d'être publié au Journal Officiel.

Le budget de la diplomatie culturelle et d'influence française (programme budgétaire 185) devrait ainsi être amputé de 28 M€ dont 0,8 M€ sur le titre II (dépenses de personnel).

Pour 2024, la dotation initiale du programme 185 « diplomatie culturelle et d'influence » s'établissait à 721,2 M€ (+50 M€ par rapport à 2023, soit une hausse de 8 %). Malgré ces annulations de crédits, le budget du programme 185 reste donc en hausse très sensible pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive.

Frédéric Petit, député des Français établis à l'étranger, rapporteur pour avis du budget de la diplomatie culturelle au sein de la Commission des affaires étrangères, prend acte de cette annulation de crédits.

En étroite concertation avec le président de la Commission, Jean-Louis Bourlanges, et dans le cadre de ses fonctions de rapporteur pour avis, le député annonce qu'il prendra dès ce jour attache avec les administrations concernées (direction de la mondialisation, Agence pour l'enseignement français à l'étranger, Campus France, Instituts Français et Alliances Françaises...), avec lesquelles il est en contact régulier et qu'il auditionne de façon approfondie dans le cadre de chaque exercice budgétaire, ainsi que lors du « Printemps de l'évaluation ».

Frédéric Petit a pris bonne note du principe énoncé par le gouvernement que ces mesures ne devaient pas impacter la qualité des services rendus aux citoyens. Il entend néanmoins rester vigilant sur le fait que ces annulations de crédits ne remettent pas en cause les priorités définies par le gouvernement en matière de diplomatie culturelle et d'influence, en particulier les budgets des coopérations éducatives et scientifiques.